

Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal de la société populaire de Sens, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal de la société populaire de Sens, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 170;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13704_t1_0170_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

laissent une dépouille mortelle, mais que leurs actions héroïques, que le caractère qu'ils ont développé, que leur énergie, que leur âme, qu'eux-mêmes en un mot, vivent à jamais honorés et récompensés.

Conservez, Législateurs, cet esprit de sagesse et de fermeté qui a guidé vos pas dans les sentiers les plus difficiles. Continuez d'être bien-faisants envers le peuple, terribles aux conspirateurs, ne quittez plus les rênes qui vous sont confiées que lorsque vous aurez affermi pour toujours sur les débris du vice et du despotisme le triomphe de la liberté et le règne des vertus. S. et respect ».

COCEAU, GUESLAULT, CAUTIÉ, GIRARD, COURLET, [et 1/2 page de signatures illisibles].

j

[La Sté popul. de Sens à la Conv.; s.d.] (1).

« Républicains,

La société populaire de Sens, partageant avec la République entière les avantages de la révolution, doit aussi concourir à l'expression de sa reconnaissance.

C'est surtout quand la saine morale et la vertu sont à l'ordre du jour, qu'il convient à des âmes libres et pures de manifester leurs sentiments.

Nous l'avons fait, Citoyens représentans, dans les circonstances multipliées où, par votre courage et votre énergie, vous vous êtes montrés dignes de la confiance et de l'amour des peuples.

Vous venez de fixer encore une fois leur regard et celui de la nature entière, en rappelant à l'humanité l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme.

Cette vérité sublime proclamée par vous répand dans le cœur de l'homme un calme qui n'existe jamais sous l'empire de la superstition et l'éloigne pour toujours de l'abîme profond dans lequel l'athéisme semblait vouloir le précipiter.

Quelle heureuse destinée se prépare, un Dieu, oui un Dieu, se prononce en faveur de la liberté. Des hommes restés si longtemps dans l'ignorance connaissent leurs droits; des factions en tous genres sont renversées; des armées formidables sont victorieuses; l'humanité souffrante est soulagée; d'abondantes récoltes sont préparées et les mêmes hommes qui constamment ont préparé et défendu les droits du peuple tiennent encore les rênes du gouvernement.

Ah! si pourtant parmi ses plus intrépides défenseurs, la liberté compte quelques martyrs, leur récompense est dans l'immortalité, et, tout en versant des larmes sur leur tombe, ne redoutons point, en nous précipitant sur leurs assassins, de partager leur sort, pourvu que nous partagions leur triomphe.

Et vous, républicains, qui respirez pour le bonheur du monde, restez encore une fois où le peuple vous a placés et bientôt vous partagerez avec lui et au milieu de lui le fruit de vos infatigables travaux ».

DESMAISONS (présid.), BUREAU (secrét.), JACQUELIN (secrét.).

(1) C 306, pl. 1158, p. 35; Mon., XX, 617.

k

[La Sté popul. de Caudebec à la Conv.; 1^{re} prair. II] (1).

« Citoyens représentans,

Une faction sans pudeur professait publiquement l'athéisme et niait avec audace l'immortalité de l'âme, son système immoral, contrarié par la nature, répugnait à la raison et paralysait la pratique des vertus, donnait faveur au crime.

Les représentans d'un peuple éclairé ne pouvaient laisser propager ces dangereux principes, ils devaient à la nation un aveu loyal de leurs opinions. Vous l'avez fait.

Reconnaître un créateur, une autre vie, c'est entretenir l'idée consolante d'être récompensé pour le bien, c'est retenir le méchant par la crainte du châtement. Cette idée fût-elle une fiction, comme l'a dit Robespierre ? fût-elle l'enfant du Génie, il est bon, il est sage, il est utile de la perpétuer.

Pour nous, citoyens représentans, qui n'avons abjuré les erreurs du culte catholique que pour écouter la voix de la nature et de la raison, qui en secouant le joug de l'esclavage, du fanatisme et de l'intolérance, n'avons point cessé d'observer nos devoirs et de respecter les droits de nos semblables, nous déclarons avec vous au peuple français, à l'univers entier, que nous avons toujours reconnu et reconnaitrons toujours un être suprême et l'immortalité de l'âme, que nous pensons que si l'opinion publique et la sévérité des lois sont un frein pour les méchants, tant qu'il existe le remords et la réprobation, qu'ils redoutent quand ils ne seront plus, si ce sont des songes, ce sont des songes nécessaires au bonheur commun ».

CAREL (présid.), MEYNY (secrét.).

l

[La Sté popul. de Bordes-les-Issoudun à la Conv.; 15 flor. II] (2).

« Représentants du peuple,

L'énergie de vos mesures et la sagesse de vos décrets déjouent les malveillants. Restez à votre poste jusqu'à ce que la liberté soit affermie du sang de ses ennemis ».

Denis FERRÉ (présid.), Vincent GIRARD (secrét.), Jean FEUILLET (secrét.).

m

[La Sté popul. de Morgny-la-forêt à la Conv.; s.d.] (3).

« Représentants,

Le fer assassin dirigé par l'infâme Pitt, a menacé les jours des plus ardents défenseurs de la liberté; un dieu tutélaire et juste les a cou-

(1) C 306, pl. 1158, p. 39; J. Sablier, n° 1352.

(2) C 306, pl. 1158, p. 37.

(3) C 306, pl. 1158, p. 38.